



SDWA REGLEMENT INTERIEUR

Les 3 épreuves de tri de bétail récompensées par le SDWA sont :

- Le Ranch Sorting
- Le Reined Cow Horse
- Le Herd work

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux épreuves est ouverte aux cavaliers membres du SDWA à jour de leur cotisation, dès le premier concours et pour l'année en cours, et dont le ou les chevaux sont en règle avec le chapitre « Règlement sanitaire ».

L'adhésion ou son renouvellement peut être effectué dès le début d'année, lors de l'assemblée générale ou à tout autre moment avant l'inscription au premier concours.

Le montant des adhésions pour l'année en cours est fixé à :

- 35 € pour les adultes
- 25 € pour les moins de 13 ans
- 150 € pour les ranchs organisateurs pour le premier concours, 100 € pour les concours suivants.

Chaque cavalier doit être à jour de son assurance RC et accidents pour lui-même couvrant l'équitation en compétition. Une assurance complémentaire couvrant la pratique de la discipline est vivement conseillée.

La SDWA pourra diffuser le listing de ses membres pour améliorer le développement de l'équitation western. Tout adhérent aura pris en compte le règlement intérieur de la SDWA disponible sur demande ou sur notre site internet.

L'adhérent se voit également l'obligation de laisser libre la diffusion de ses droits à l'image le concernant, accepte que ses photographies soient la propriété de la SDWA, et qu'elle ait le droit de vendre, de publier et faire usage de ses photographies de manière entièrement libre et sans réclamation de sa part.

REGLEMENT SANITAIRE

Chaque cheval doit posséder un numéro sire, n'être atteint d'aucune maladie contagieuse, être à jour de sa vaccination et être couvert par une assurance RC propriétaire cheval.

La présentation de ces documents pourra être demandée à chaque participant. L'absence de ces documents entraînera systématiquement l'impossibilité de participer au concours.

Un cheval malade ou blessé ne peut pas prendre part à la compétition.



Le participant est responsable individuellement de tout préjudice et tort causé à un tiers par lui-même ou par son cheval et s'engage par sa signature à renoncer à tout recours contre l'organisateur. En aucun cas, l'organisateur ne serait être tenu responsable en cas de perte, vol ou dégât concernant du matériel, ou pour tout incident ou accident causé par le cheval d'un participant.

RESPECT DES ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux concours sont obligatoirement effectuées à l'aide du formulaire d'inscription électronique disponible sur le site web SDWA. Les adhésions doivent être effectuées en début d'année et **impérativement** avant la première inscription à un concours. A défaut, le cavalier ne pourra pas participer.

De même, une licence FFE est recommandée pour les cavaliers. Elles peuvent être demandées auprès de Jérôme Lemmet ou Marine Fantin.

ATTENTION :

- aucune inscription n'est admise après la date de clôture des engagements.
- pour l'année en cours, les inscriptions seront clôturées le dimanche précédent le week-end du concours à minuit. Toute annulation d'engagement ayant fait l'objet d'un règlement devra être justifiée d'un motif valable pour être remboursé.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'équitation western est une équitation de tradition et une tenue est à respecter à savoir :

- Une chemise à manches longues boutonnée
- Un jeans
- Un chapeau western ; le port du casque à la place du chapeau est autorisé à tout cavalier.
- Le port du casque est obligatoire pour les moins de 18 ans.
- Des bottes western.
- Le port d'un ceinturon ou d'une ceinture est recommandé
- Chinks ou chaps obligatoires (Cow horse et Herd work)

Les concurrents qui appartiennent à d'autres cultures d'équitation de travail doivent obligatoirement se présenter dans le costume traditionnel correspondant à celle-ci.

Le harnachement des chevaux doit être conforme à la monte traditionnelle correspondante (se rapporter aux rubriques concernées).

Les cavaliers dont la tenue est non conforme ne sont pas autorisés à entrer dans la carrière.

Cette règle est valable pour la détente (Warm-up).



Le port du Poncho n'est pas autorisé. En cas de mauvais temps, le juge peut assouplir ces règles et permettre le port de vestes, imperméables.

RANCH SORTING

TARIF DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements pour chaque cavalier est fixé pour l'année en cours (et révisable annuellement) à :

- 25 € pour le Ranch Sorting (Réduit à 15 € si l'équipe comporte un youth)
- 15 € pour les youth nés jusqu'en 2011 inscrits en classe Open, Limited ou Intermediate
- 15 € pour les Youth nés jusqu'en 2011 inscrits en classe Youth

Un office charge est fixé à 10 € par cavalier.

DOTATIONS RANCH SORTING

25% des engagements (moins les offices charges de l'association) seront redistribués en payback :

1^{er} : 50% du payback
2^{ème} : 30% du payback
3^{ème} : 20% du payback

La catégorie ou l'équipe YOUTH ne perçoit pas de payback, mais peut être récompensée en lots ou en bons d'achats.

Récompense temps SCRATCH du week-end en Ranch sorting toutes classes confondues sur chaque concours.

METHODE D'ATTRIBUTION DES POINTS

Sur chaque concours, dans chaque catégorie OPEN ou LIMITED ou INTERMEDIATE (hormis une équipe formée avec un Youth), seules les dix premières équipes ou cavaliers marquent des points selon la répartition suivante :

1er : 20 pts
2ème : 17 pts
3ème : 15 pts
4ème : 13 pts
5ème : 11 pts
6ème : 9 pts



7ème : 7 pts

8ème : 5 pts

9ème : 3 pts

10ème : 1pt

CLASSEMENT GENERAL ANNUEL DU CHAMPIONNAT

Pour figurer au classement général du challenge SDWA en Ranch sorting, un cavalier devra avoir fait au moins 3 concours sur la saison en cours.

EQUIPEMENT DU CHEVAL

Mors western usuels autorisés, Snaffle bit, Bosal, Meroth, etc., ainsi que les rênes fermées.

Les embouchures aux canons vrillés (twistés) ne sont pas autorisées. Leur utilisation entraîne une disqualification. Mors de bride à branches ou tout mors possédant une action de levier est autorisé et utilisé obligatoirement à une main.

REGLES DU RANCH SORTING

Le tirage aléatoire des équipes s'effectue à la clôture du concours avec une règle de 5 équipes Open puis 5 équipes Limited, suivies des équipes restantes quand la règle ne peut plus être appliquée.

- Quatre catégories OPEN, LIMITED, INTERMEDIATE et YOUTH
- Les concours se déroulent en deux passages (runs) + une finale.
- Le temps alloué par passage est de 80 secondes pour les 2 catégories.
- Le temps alloué pour la finale est de 70 secondes.
- Le Ranch sorting s'exécute entre deux enclos (pens) circulaires détaillés et de formes approximativement identiques
- 10 bêtes sont numérotées de 0 à 9 et une bête n'a pas de numéro constituant ainsi un troupeau de 10 bêtes.
- Avant le début d'un passage (run) le troupeau est parqué au fond d'un des deux enclos circulaires et une équipe de 2 cavaliers est positionnée dans l'enclos, opposé au troupeau.
- Dans la limite de temps, une équipe de 2 cavaliers doit trier et mener le bétail par ordre croissant, dans l'enclos (Pen) vide.



DEROULEMENT DE LA MANCHE

1. Les 2 cavaliers entrent dans l'arène dès l'appel de leur nom. Au troisième appel de l'équipe sans succès le juge peut prendre la décision de la disqualifier pour ce passage (run).
2. Si une équipe ne se présente pas après avoir été appelée, le numéro de la bête qui lui avait été attribué ne sera pas utilisé dans ce lot afin d'éviter de changer l'ordre de passage (run) pour les autres concurrents.
3. Avant le départ du passage (run), toutes les bêtes sont regroupées dans l'enclos (pen) circulaire (zone Bétail). Les juges précisent la nécessité ou non de faire rassembler le troupeau.
4. Les cavaliers doivent franchir la ligne de départ dès que le juge en donne l'ordre. Le chronomètre est déclenché lorsque le nez du premier cheval passe la ligne de départ. Les concurrents reçoivent leur numéro instantanément.
5. L'ordre de tri est déterminé par tirage au sort d'un numéro par le juge. La bête portant ce numéro doit être séparée en premier. Par exemple si le numéro 5 est tiré au sort, il est trié en premier, suivi du 6, 7, 8, 9, 0, 1 et ainsi de suite. Les bêtes sans numéro ne sont pas triées.
6. Si la totalité d'une bête non numérotée ou d'une bête avec un mauvais numéro passe la ligne de départ, le juge sanctionne par un « No time ».
7. Si la totalité d'une bête déjà séparée repasse la ligne de départ, l'équipe est jugée « No time ».
8. Si lors du tri de la dernière bête numérotée et donc de l'arrêt du temps, une bête sans numéro passe dans la mouvance de celle-ci, le juge sanctionne par un « No time ».
9. Une bête est considérée comme séparée lorsqu'elle franchit entièrement la ligne de départ. Le temps est pris en compte lorsque la queue de celle-ci franchit la ligne.
10. Il est interdit de présenter deux fois la même équipe dans la même catégorie.

TEMPS ET PENALITES

11. La chute d'un cheval ou de son cavalier n'est pas éliminatoire et n'arrête pas le temps. Toute tentative de travail à pied entraîne la disqualification de l'équipe pour le passage (run). Le chronomètre en peut être arrêté si tous les cavaliers ne sont pas montés sur leur cheval.
12. Il est défendu d'effrayer ou de frapper son cheval avec fouet, chapeau, corde, bâton, lasso, romal, rênes... etc (disqualification de l'équipe). Le juge se réserve le droit de disqualifier une équipe pour toute action jugée brutale (saignement flancs.) Toute action brutale sur le bétail ou sur les chevaux ainsi que pour toute conduite non sportive entraîne un 1er avertissement pour l'équipe. Au 2ème avertissement, l'équipe reçoit une pénalité de temps de 10 secondes sur la manche. Au 3ème avertissement, l'équipe est disqualifiée. Les avertissements sont cumulables sur le concours (mais pas sur le challenge).
13. Tout saignement sur les flancs du cheval dû aux éperons entraîne une disqualification.



14. En cas de défense manifeste, dangereuse et répétée du cheval (ruade, cabrade, rétivité...), après un 1er avertissement, le juge indique au cavalier qu'il ne peut continuer la manche avec le cheval incriminé. Le cavalier doit quitter la carrière.
15. La perte du chapeau n'entraîne pas de pénalité.
16. Un avertissement sonore «30 secondes» est indiqué à l'équipe en action 30 secondes avant la fin du temps imparti.

Dans l'éventualité où l'avertissement sonore « 30 secondes » n'a pas été donné, un nouveau départ peut être demandé par les concurrents. Si un nouveau départ est demandé, le troupeau est regroupé dans la zone « Bétail » et le départ est donné immédiatement en utilisant les mêmes bêtes que précédemment sans pénalité.
17. Le chronomètre est arrêté lorsque la queue du dernier animal (la dixième bête dans le bon ordre), a entièrement passé la ligne de départ, ou que la limite du temps réglementaire est atteinte.
18. L'équipe qui trie dans l'ordre et maximum des 10 têtes du bétail est mieux placée que l'équipe qui en a trié moins.
19. Dans le cas d'une égalité dans le nombre de vaches triées, c'est le temps intermédiaire de passage de chaque bête qui est pris en compte pour départager les ex-aequo.
20. Dans le cas où une équipe de ranch sortant a le même nombre de bêtes, le fait d'avoir été plus régulier prime (3 et 3 meilleurs que 0 et 6).
21. Une finale de 70 s se fera sur chaque concours. Après les 2 passages (run), les 10 meilleures équipes seront qualifiées pour la finale, qui se déroulera dans la foulée sur un troupeau tiré au sort. Les compteurs seront remis à 0 pour la finale.
22. L'ordre de passage des finalistes est dans le sens inverse de leur qualification (le 10ème passe le 1er, le 1er passe 10ème). Les équipes qui n'auront pas validé de bêtes pour la finale seront alors classées avec le résultat de leur qualification soit des 2 runs.
23. Si une bête sort de l'arène, en sautant ou en passant au travers des barrières de l'arène, le juge, en fonction de la responsabilité des cavaliers, peut décider de disqualifier l'équipe pour brutalité, ou accorder un nouveau départ.
24. Le cavalier est responsable de son équipement. Le bris d'une pièce d'équipement du cavalier en cours de passage ne provoque pas un nouveau départ ni l'arrêt du temps



COW HORSE ET HERD WORK

TARIF DES ENGAGEMENTS

Novice rider	70 €
Box drive box	80 €
Novices horse open / Novices horse non pro	85 €
Open Bridle / Bridle non pro	85 €
Herd Work	75 €
Practice et Paytime	
Paytime Reined work	25 €
Practice Herd work	40 €
Practice Fence work	40 €
2 practices et 1 Paytime	80 €

L'office charge est de 15€.

Pour les cavaliers participant uniquement au Herd Work, il pourra être demandé par le ranch organisateur un supplément de 50 € et seront hors classement.

De même, le ranch organisateur pourra également demander s'agissant des practices (Reining, Herd Work, Fence Work ou pack practice) un fees de 50 euros.

DOTATIONS COW HORSE ET HERD WORK

25% des engagements moins les offices charge de l'association et ou du Ranch plus les Added money (Référence Rule book NRCHA).

METHODE D'ATTRIBUTION DES POINTS

Pour chaque concours le classement se fera selon le nombre de participants pour l'attribution des points (Référence Rule book NRCHA).



CLASSEMENT GENERAL ANNUEL DU CHAMPIONNAT

Pour figurer au classement général du challenge SDWA:

- en Cow Horse, un cavalier devra avoir au moins 3 participations sur la saison en cours qui compte 5 concours.
- en Herd Work, un cavalier devra avoir au moins 3 participations sur la saison en cours (pour autant qu'il soit inscrit en Cow horse).

Pour toutes les épreuves, le classement général se fera sur le cumul des 4 meilleurs concours.

La remise des prix du classement général se déroulera lors de l'Assemblée Générale du SDWA en début d'année suivante.

REGLES DU COW HORSE ET HERD WORK

Programme du week-end :

VENDREDI : début des paytimes reining

SAMEDI : practices de Herd work le matin et compétition l'après-midi

DIMANCHE : practice de Cow Horse et compétition

Selon les Ranch, il sera possible que les pay time commence le vendredi soir.

Le combiné est le cumul de points Herd work plus Fence work class in class Open et Non pro, l'embouchure sera obligatoirement la même dans les deux disciplines. Le pay back est à la discrétion du ranch

COW HORSE

- Classes OPEN : classes ouvertes à tous et en particulier aux professionnels.

Novice horse ou Bosal hackamore pas de limite d'âge, in class

Bridle ou Two Reins class in class, Two Reins pour tous les chevaux n'ayant jamais été showé en Bridle (Romal une main), valable seulement une année

- Classes NON PRO :

Classes ouvertes à tous les cavaliers non professionnels propriétaire de leur cheval. Un NON PRO peut être une personne faisant seulement de la pension mais en aucun cas recevant une rémunération contre des cours, stages et entraînements

- Novice Rider classe ouverte à tous les cavaliers n'ayant pas plus de 750 usd de gain NRCHA, tous mors réglementaires AQHA acceptés



- Novice horse ou Bosal hackamore : pas de limite d'âge class in class - Bridle ou Two Reins class in class
- Two Reins pour tous les chevaux n'ayant jamais showés en Bridle, valable seulement une année
- Beginning Fence work (Box Drive Box) : classe ouverte à tous les cavaliers n'ayant jamais showé en Bride et n'ayant pas plus de 750 usd de gains NRCHA, tous mors AQHA acceptés (Attention cette classe a été simplifiée, elle est normalement réservée aux chevaux de bride sur les shows approuvés NRCHA)

HERD WORK

Toutes les embouchures sont admises gourmette cuir uniquement, pas d'âge limite pour le cheval

- OPEN : classe ouverte à tous et en particulier aux professionnels
- NON PRO : classe ouverte à tous les cavaliers non professionnels qui reçoivent une rémunération en faisant des cours, des stages et entraînements de chevaux. (Un NON PRO pourra être une personne faisant seulement de la pension mais en aucun cas recevant une rémunération contre des cours, stages et entraînements)

Règlement SDWA 2021

CLASSES	Propriétaire cheval non pro	Embouchures	Age monture	Non pro	Open	Pay back	Prix	Eligibilité challenge	Classement
Novice rider	Non obligatoire	Toutes embouchures AQHA	Pas de restrictions	Oui*(1)	Non	25%+Added	65 €	3 concours	Rule book NRCHA
Beginning fence work(BDB*)	Obligatoire	Toutes embouchures AQHA	Pas de restrictions	Oui*(1)	Non	25%+Added	65 €	3 concours	Rule book NRCHA
Novice horse/Hackamore	Obligatoire	Snaffle /Hackamore(Bosal)	Pas de restrictions	Oui*(2)	Oui*(2)	25%+Added	80 €	3 concours	Rule book NRCHA
Two reins/Bridle	Obligatoire	Two reins/Romal	Pas de restrictions	Oui*(3)	Oui	25%+Added	80 €	3 concours	Rule book NRCHA
Herd work	Obligatoire *(5)	Toutes embouchures AQHA	Pas de restrictions	Oui	Oui	25%+Added	80 €	3 concours	Rule book NRCHA

Practices/Pay time

Pay time(Reining) 4mn	Non obligatoire	Pas de restrictions	Pas de restrictions	Oui	Oui	-	20 €
Practice(Vaches)3mn	Non obligatoire	Pas de restrictions	Pas de restrictions	Oui	Oui	-	35 €
Pack practices*(4)	Non obligatoire	Pas de restrictions	Pas de restrictions	Oui	Oui	-	70 €

*BDB

Box drive box

*1 Eligible pour les cavaliers ayant moins de 750usd de gain NRCHA et n'ayant jamais gagné le challenge dans cette classe

*2 Reined work et Fence work séparés

*3 Eligible 1 an pour la classe two reins

*4 Pack=2practices 1 Paytime

*5 Obligatoire sauf cavalier Novice Rider

TEAM PENNING

TARIF DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements pour chaque cavalier est fixé pour l'année en cours (et révisable annuellement) à :

- 25 € pour le TEAM PENNING (Réduit à 15 € si l'équipe comporte un youth)
- 15 € pour les youth nés jusqu'en 2011 inscrits en classe Open,Limited ou Intermediate
- 15 € pour les Youth nés jusqu'en 2011 inscrits en classe Youth
- Un office charge est fixé à 10 € par cavalier.



REGLES DU TEAM PENNING

- Les concours se déroulent en deux manches (Go).
- Le temps alloué par manche est de **60** secondes pour la catégorie **OPEN**.
- Le temps alloué par manche est de **80** secondes pour les catégories **LIMITED** et **YOUTH**.
- Dans cette limite de temps, une équipe de 3 cavaliers doit trier du troupeau et mettre en enclos (Pen) 3 bêtes définies par le juge et identifiées par un collier numéroté ou coloré.

EQUIPEMENT DU CHEVAL

- Mors western usuels autorisés, Snaffle bit, Bosal, Meroth, etc., ainsi que les rênes fermées.
- Les embouchures aux canons vrillés (twistés) ne sont pas autorisées. Leur utilisation entraîne une disqualification. Mors de bride à branches ou tout mors possédant une action de levier est autorisé et utilisé obligatoirement à une main.

DEROULEMENT DE LA MANCHE

- 1- Les 3 cavaliers entrent dans l'arène dès l'appel de leur nom. Au troisième appel de l'équipe sans succès le juge peut prendre la décision de la disqualifier pour cette manche.
- 2- Si une équipe ne se présente pas après avoir été appelée, le numéro de la bête qui lui avait été attribué ne sera pas utilisé dans ce lot afin d'éviter de changer l'ordre de passage pour les autres concurrents.
- 3- Avant le départ de la manche, toutes les bêtes sont regroupées dans la zone « Bétail ». Cette zone est délimitée par le début de la carrière et la ligne de départ, signalée par des marques localisées sur chaque côté de l'arène.
- 4- Les 3 cavaliers sont hors de la zone « Bétail ». Le juge de ligne lève son drapeau pour signaler que les conditions requises pour débiter le go sont remplies.
- 5- Le numéro ou la couleur du collier attribué est annoncé par le juge dès que le nez d'un des chevaux franchit la ligne de départ. Le passage de la ligne est signalé par le juge de ligne qui abaisse son drapeau.
- 6- Une fois la ou les bêtes amenées dans le Pen, pour demander l'arrêt du temps l'un des 3 cavaliers lève la main. Il est impératif qu'une partie du cheval franchisse la porte du Pen et que les 3 cavaliers de l'équipe soient à cheval dans la zone Pen. Le juge constate et valide l'arrêt du temps. Le juge apprécie l'importance de la pression exercée sur la bête dans le Pen et devra sanctionner d'un « No time » l'équipe ayant exercé trop de pression sur celle-ci.
- 7- Il n'est toléré aucun mauvais numéro dans le Pen, l'intrusion d'un mauvais numéro entraîne un « NO TIME ».
- 8- L'équipe qui demande l'arrêt du temps avec une vache d'un mauvais numéro dans le Pen est jugée « NO TIME ». Ce n'est pas une disqualification, un tel cas entraîne un score de « 0 » bêtes avec le temps maximum autorisé dans la classe d'engagement de l'équipe.
- 9- Aucun mauvais numéro ne sera admis hors zone bétail quel que soit la classe d'engagement de l'équipe.



- 10- Un avertissement sonore « 30 secondes » est indiqué à l'équipe en action 30 secondes avant la fin du temps imparti. Dans l'éventualité où l'avertissement sonore « 30 secondes » n'a pas été donné, un nouveau départ peut être demandé par les concurrents. Si un nouveau départ est demandé, le troupeau est regroupé dans la zone « Bétail » et le départ est donné immédiatement en utilisant les mêmes bêtes que précédemment sans pénalité.
- 11- Chaque cavalier est responsable de son équipement. Le bris d'une pièce d'équipement d'un des cavaliers en cours de passage ne provoque pas un nouveau départ n'y l'arrêt du temps.
- 12- La chute d'un des chevaux ou d'un des cavaliers n'est pas éliminatoire et n'arrête pas le temps. Toute tentative de travail à pied entraîne la disqualification de l'équipe pour la manche. Il est impératif que les 3 cavaliers de l'équipe soient à cheval dans la zone Pen pour pouvoir arrêter le temps.
- 13- Toute action brutale sur le bétail ou sur les chevaux ainsi que pour toute conduite non sportive entraîne un 1er avertissement pour l'équipe. Au 2ème avertissement, l'équipe reçoit une pénalité de temps de 10 secondes sur la manche. Au 3ème avertissement, l'équipe est disqualifiée. Les avertissements sont cumulables sur le concours (mais pas sur le challenge).
- 14- Le comportement antisportif répété d'un cavalier entraîne la disqualification de son équipe. Le cavalier se voit alors disqualifier du concours. Si le cavalier disqualifié participe avec d'autres équipes, celles-ci peuvent toutefois faire le choix de faire leurs Go à deux cavaliers. Si par contre, un cavalier est disqualifié au motif de trois avertissements pour contacts non violents et / ou non volontaires sur le bétail, son équipe est disqualifiée du concours mais ce cavalier peut cependant prendre le départ avec ses autres équipes sur le concours.
- 15- En cas de défense manifeste, dangereuse et répétée du cheval (ruade, cabrade, rétivité...), après un 1er avertissement, le juge indique au cavalier qu'il ne peut continuer la manche avec le cheval incriminé. Le cavalier doit quitter la carrière. Le temps n'est pas arrêté et l'équipe n'est pas disqualifiée. Il n'a la possibilité de se présenter avec un autre cheval dans la manche suivante que sur décision vétérinaire.
- 16- Si une bête sort de l'arène, en sautant ou en passant au travers des barrières de l'arène, le juge, en fonction de la responsabilité des cavaliers, peut décider de disqualifier l'équipe pour brutalité, ou accorder un nouveau départ.
- 17- En cas de nouveau départ, il est donné à la fin de la manche. Si pour ce nouveau départ, toutes les bêtes ont été utilisées, le juge et les responsables de la compétition déterminent les bêtes à utiliser. Si plus d'un nouveau départ doit être donné ils auront lieu dans l'ordre des événements produits. Si dans le bétail à réutiliser, des bêtes « fraîches » peuvent être incorporées, un mixage des bêtes doit être effectué de façon à attribuer le même nombre de bêtes « Fraîches » à chaque équipe encore en compétition.
- 18- Si un numéro ou une couleur de collier a déjà été utilisé dans le même lot de bêtes est attribué à une équipe, un nouveau départ est immédiatement donné en utilisant le bon numéro ou couleur de collier dans ce même lot de bêtes. Si l'erreur est découverte après que le troupeau soit sorti de l'arène, le nouveau départ est donné à la fin de la manche avec le même troupeau.
- 19- Le classement résulte du cumul sur les deux manches, du nombre de bêtes entrées et des temps mis pour ce faire. Les équipes entrant six bêtes devancent les équipes entrant cinq bêtes qui devancent les équipes entrant quatre bêtes, etc....
- 20- Pour déterminer le classement, c'est le cumul du nombre de bêtes qui prévaut. En cas d'égalité, c'est le temps cumulé des deux manches qui départage les concurrents.

Une équipe ayant entrée des bêtes dans les deux manches l'emporte sur une équipe qui a entré le même nombre de bêtes sur une seule manche.

- 21- En cas d'égalité de points en fin de championnat la règle de départage appliquée sera la suivante : On tiendra compte en premier lieu du nombre de victoires, deuxième place, troisième place, etc.... de chaque ex aequo. Si l'égalité persiste seront pris en compte, comme pour un concours unique, le nombre de vaches total entrées. Enfin, en dernier lieu, seront pris en compte les temps cumulés.
- 22- Toutes les bêtes dans un même lot doivent être numérotées par groupe de trois.



- 23- Dans l'éventualité où, lors du passage d'une équipe, il est découvert des bêtes d'un même lot possédant plus ou moins de trois numéros identiques, l'équipe bénéficie d'un nouveau départ à la fin de la manche. Les temps pour toutes les autres équipes de ce lot restent inchangés.
- 24- En team penning, il est autorisé de changer de cheval sur les différents concours. En revanche, il est obligatoire de garder la même monture sur les deux go d'un même concours sauf cas exceptionnel d'ordre vétérinaire.

PRIX DES AUTRES PRESTATIONS

Le prix des boxes en dur est de 80 € et en barrière à 50 €. Les ranchs doivent annoncer le nombre de boxes disponibles en dur et en barrière avant ouverture des engagements. Le choix sera laissé aux cavaliers jusqu'à épuisement des places.

Le foin n'est plus inclus dans ce prix et il sera disponible à l'achat sur place. Les cavaliers pourront toutefois apporter leur propre foin.

Un prix de 20 € maximum pourra être demandé pour le branchement à l'électricité.

Le prix des repas est à 18 € par adulte et à 12€ pour les enfants.

* * *

Dans le cas où un point de ce règlement (Ranch Sorting/Reined Cow Horse) ne serait pas suffisamment explicite ou qu'un litige issu d'une situation non décrite par ce règlement viendrait à se produire, une décision sera prise par le conseil d'administration et immédiatement appliquée. Le règlement s'en trouverait ainsi modifié et complété.

Tout comportement antisportif ou toute autre attitude incorrecte vis-à-vis des juges ou autres cavaliers, par le geste ou la parole, sera sanctionné d'un avertissement ou d'autres sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification du fautif.

En cas de récidive, les membres du bureau se réservent le droit d'exclure le cavalier de l'association.

De même, le bureau pourra refuser un cavalier au sein de l'association au vu de ses agissements présents ou passés.